

Allocation Adulte Handicapé



Les membres du Comité Directeur ont décidé de créer une allocation adulte handicapé à compter du 1 janvier 2018.

Cette allocation est destinée aux adultes handicapés adhérents internes de plus de 24 ans. Cette aide de **150 euros** est accordée chaque année.

Pour obtenir votre allocation, vous devez fournir :

- Le document de demande joint,
- La copie de la carte d'invalidité de 80% minimum,
- Votre RIB pour un remboursement par virement,

Si vous ne désirez pas recevoir votre subvention par virement bancaire, merci de rajouter une enveloppe timbrée, libellée à vos nom et adresse, pour recevoir le remboursement par chèque.

Demande à envoyer à l'adresse suivante :

**Ministère de l'Intérieur
CAES de l'Ex-SNEPC
Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 8**



Formulaire de demande de l'Allocation
ADULTE HANDICAPE

Nom et prénom de l'adhérent : _____

Adresse mail : _____

- Copie de la carte d'invalidité de 80% minimum,
- RIB (pour une 1^{ère} demande) pour un remboursement par virement
Ou
- Une enveloppe timbrée pour un remboursement par chèque

Date : _____

Signature du demandeur

----- réservée au CAES -----

Date de réception de la demande : _____

- Justificatif
 - RIB ou enveloppe

Montant : _____ - Date de paiement : _____

- Virement n° _____

- Chèque n° _____